

Améliorer les conditions d'accueil des oiseaux sur les marais salés



OCLT : Préserver les espèces d'intérêt communautaire

ODD : Participer à l'amélioration des capacités d'accueil pour les espèces animales

Contribuer à limiter le dérangement des espèces d'oiseaux en période de nidification

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	- à court terme : maintien des populations d'oiseaux - à moyen terme : populations d'oiseaux d'intérêt communautaire confortées sur le site (augmentation du taux de reproduction)
HIC visés	/
EIC visées	Avocette élégante, Balbuzard pêcheur, Chevalier sylvain, Echasse blanche, Guifette noire
Territoires	Marais salés & saumâtres ; mares de tonne
Surface	~9 000 ha
Actions liées	C2, M1, O1, O2, O3, S3, S8, T2,

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2012	2013	2014	2015	2016	2017

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les laro-limicoles regroupent les espèces d'oiseaux appartenant aux **Laridés** (goélands et mouettes), aux **Sternidés** (sternes et guifettes) et aux **Limicoles** (petits échassiers dont l'huîtrier, l'échasse, l'avocette, les gravelots et les chevaliers). Les laro-limicoles, espèces emblématiques des milieux littoraux et lagunaires, présentent une forte valeur patrimoniale.

Deux espèces se reproduisent localement : l'Echasse blanche et l'Avocette élégante. Le succès reproducteur de ces espèces est fortement lié à la gestion hydraulique et à la tranquillité des zones de reproduction (dérangement, accès facile par les prédateurs). Elles nichent préférentiellement dans les marais saumâtres, mais aussi dans les marais d'eau douce. Les mares de tonne et les stations de lagunage sont également exploitées. Quelques paramètres essentiels motivent l'installation : un niveau d'eau bas (moins de 20 cm) et s'asséchant progressivement, la présence d'îlots et une végétation basse clairsemée (Joncs, Scirpes, salicornes). La nidification est plus rare sur les berges.

Le Balbuzard pêcheur est un migrateur régulier sur l'estuaire de Seudre et le littoral oléronais, tant au printemps qu'en automne. Des rassemblements de près de 20 individus ont été observés à plusieurs reprises, ce qui en fait un site d'étape majeur pour l'espèce.

A l'échelle nationale, les sites favorables aux Balbuzards sont rares. Le site du marais de la Seudre semble en être un avec la présence des pertuis charentais servant de site d'alimentation ainsi que des grands massifs forestiers à proximité qui pourraient permettre la reproduction locale de l'espèce. Des aménagements sont néanmoins à mettre en place afin d'améliorer les conditions d'accueil pour la reproduction de ce rapace. Il est important de préciser que les individus fréquentant le site semblent présenter des velléités de nidification.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Favoriser les conditions d'accueil des laro-limicoles

Identifier et recenser les zones propices à la nidification et à l'alimentation des laro-limicoles

- **Identifier les sites de nidification** : ce sont souvent des îlots ou des levées dans les bassins de marais salants. Le nid est installé au sol. Il s'agit d'une simple dépression installée sur un petit îlot, parfois dans la zone de marnage d'un point d'eau. Il convient de localiser précisément ces structures favorables à l'accueil des Avocettes élégantes et Echasses blanches

- **Identifier les vasières et les bassins propices à l'alimentation et au repos** de ces oiseaux. Un état des lieux complet des vasières intéressantes pour l'alimentation (vasières situées derrière la digue qui ont également une fonction de reposoir, vasières à herbiers à *Ruppia*) ainsi que des bassins est à effectuer afin d'identifier la gestion (ou la non gestion) actuelle, les ouvrages hydrauliques présents, le statut foncier,...

Favoriser une gestion hydraulique adaptée aux exigences des laro-limicoles

Assurer une gestion des niveaux d'eau des bassins qui favorise l'alimentation de

l'avifaune : une gestion constante à faible niveau d'eau (15 à 20 cm) toute l'année doit être favorisée

- **Assurer une gestion des niveaux d'eau des bassins qui favorise la nidification** (avril à août) des laro-limicoles

Zones exploitées : la gestion constante à faible niveau d'eau assurée correspond aux exigences de nidification (Avocette élégante, Echasse blanche) si des structures favorables (îlots, abottements) sont présentes dans le bassin. Le niveau d'eau doit être suffisant pour permettre l'isolement des sites de nidification.

Zones non exploitées : les mêmes préconisations s'appliquent. Il convient d'éviter les montées brutales des niveaux d'eau ainsi que les assecs prolongés (moins de 1 mois). Il est donc nécessaire d'effectuer les aménagements qui s'imposent (entretien des ouvrages et du réseau hydraulique – Actions O2 et O3) pour garantir le bon déroulement de cette gestion. Une surveillance doit également être assurée par le gestionnaire (risque de manipulation, de dégradation,...). Sur ces zones, la nidification pourra s'effectuer seulement si la structure du marais s'y prête (présence apparente d'îlots, abottements,...).

Mettre en œuvre des mesures visant à réduire la prédation

Il est difficile d'agir directement sur les phénomènes de prédation (renards, corneilles, chiens, goélands,...). Cependant, il est possible de réduire l'impact de celle-ci en regroupant les populations sur des sites de reproduction inaccessibles à la prédation terrestre.

Réaliser des aménagements permettant la reproduction durable des laro-limicoles

- **Restaurer les îlots dégradés** ou complètement végétalisés dans les sites identifiés comme favorables à la nidification. Il convient de limiter le développement de la végétation ligneuse (*Baccharis*, *Prunelliers*,...) sur ces structures propices à la nidification. La couverture végétale ne doit pas excéder 15 à 20 cm. Pour optimiser les conditions favorables à la nidification, une intervention par débroussaillage est à réaliser à la mi-mars (avec exportation des produits).
- **Création d'îlots** : si les conditions sont réunies (volonté du propriétaire et du gestionnaire), les opérations suivantes peuvent être réalisées pour favoriser la nidification : refaire des abottements ou créer des îlots à pente douce (10%).
- **Création de radeaux végétalisés** : une alternative à la création d'îlots « naturels » peut être la réalisation de radeaux végétalisés qui permettent d'être indépendants des niveaux d'eau.

Création et aménagements d'îlots de reproduction (limicoles)

Engagements rémunérés	- Aménagement d'îlot de nidification selon le cahier des charges : débroussaillage, terrassement - Création de radeaux de nidifications végétalisés - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Engagements non rémunérés	- Réalisation des travaux du 1^{er} septembre au 30 mars - Pose d'exclos temporaires - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Limiter le dérangement

Limiter au maximum les facteurs de dérangement autour des colonies d'avril à juillet

- mise en place d'un calendrier de fauche et/ou de travaux
- s'il y a une activité sur ou à proximité du site, poser des exclos temporaires sur les principaux sites de reproduction pour éviter le piétinement et la prédation par les chiens

Aménager des sites de reproduction favorables au balbuzard pêcheur

Identifier les secteurs favorables à la reproduction du balbuzard pêcheur (action S8)

Les balbuzards nicheurs en Europe sont en général sensibles aux activités humaines de longue durée. Le nid est installé le plus souvent en un site tranquille, élevé et offrant un large champ visuel. La proximité avec les lieux de pêche est recherchée sans que les nids soient nécessairement construits au bord de l'eau : certains couples nichent en pleine forêt et peuvent se déplacer à plusieurs kilomètres pour s'alimenter. Les oiseaux installent leur nid à grande hauteur (entre 15 et 30 m du sol), souvent sur la cime d'un grand conifère (pin sylvestre), parfois sur un arbre feuillu vivant ou mort. L'espèce recherche des arbres porteurs de forme tabulaire, en position dominante et situés près d'une zone ouverte. L'arbre doit être suffisamment résistant pour supporter le nid, de grandes dimensions et très lourd. Des structures artificielles peuvent aussi être utilisées (pylônes électriques).

Aménagements de sites de reproduction

En fonction des secteurs et des conditions techniques, plusieurs aménagements peuvent être proposés :

- garantir le maintien des arbres supports
- aménager des plateformes qui serviront de supports d'aire
- expérimenter les dispositifs de leurres. L'espèce étant semi-coloniale, la présence d'oiseaux et de nids joue un grand rôle pour retenir de nouveaux individus. Les leurres (silhouettes en résine) peuvent favoriser la colonisation des sites de nidification.

Aménagements de sites de reproduction (Balbuzard)

Engagements rémunérés	- Création et pose de plateformes pour les balbuzards pêcheurs - Pose de leurres - Elagage des arbres présentant un potentiel pour la nidification - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Engagements non rémunérés	- Réalisation des travaux du 1^{er} septembre au 30 mars - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau

OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires, gestionnaires (agriculteurs, aquaculteurs, structures de chasse)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE

Ligue pour la Protection des Oiseaux, associations de protection de la nature

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Coût prévisionnel unitaire :

Etude : 10 j : 10 x 500 = 5 000€

Soit pour 5 ans, un montant total de 5 000 € d'étude.

Aménagements en faveur des limicoles

- Débroussaillage : sur devis
- Création d'îlots : hauteur émergée : 40 cm; pente 10% : 1000 à 4000€ (sur devis)
- Radeau végétalisé : 70 à 100€ / m²

Aménagements en faveur du balbuzard pêcheur

- Coût d'installation d'une aire artificielle : compter entre 500 à 3000 euros par aire (déplacement, fournitures matériaux, et construction)
- Elagage d'un arbre : Compter environ 90 à 400 euros par arbre (déplacement et intervention)

Financeurs potentiels : Europe – Etat

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de contrats/chartes signés
- Nombre et surfaces des parcelles gérées hydrauliquement
- Nombre d'îlots restaurés et/ou créés
- Nombre de nids aménagés (élagage d'arbres, pose de plateforme artificielle)

Indicateurs de performance :

- Evolution des populations de laro-limicoles
- Evolution du succès reproducteur
- Evolution du nombre de couples de balbuzard pêcheur et du succès reproducteur